

Adresse des juges de paix et assesseur du 1er arrondissement de Condat, ci-devant Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges de paix et assesseur du 1er arrondissement de Condat, ci-devant Saint-Claude (Jura), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0315_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ment que le peuple français porte à la majorité vertueuse de la Convention, les convulsions de la rage auraient éternellement agité vos cendres coupables.

Qu'il est délicieux, citoyens, le sentiment que vous avez éprouvé pendant la lecture de cette adresse, gage de la sûreté des hommes probes et de la punition des traîtres! Pourquoi faut-il que la Convention, que la France entière ne soient pas témoins de votre allégresse? Vous seriez bientôt vengés de vos calomniateurs, patriotes incorruptibles! L'estime générale serait la juste récompense due à cinq années d'une conduite irréprochable et à vos travaux sagement révolutionnaires.

Amis, ne souffrons pas, qu'aucune société nous devance! Hâtons nous d'exprimer à la Convention notre reconnaissance, de luy déclarer que ses principes sont les nôtres et que nous ne reconnoîtrons jamais d'autre autorité que la sienne.

Où! Où! s'est on écrié de tous les points de la salle; une adresse de félicitation à la Convention! plus de terreur, guerre aux tirans, aux brigands et aux traîtres.

Citoyens, a dit un membre, une adresse ne servirait pas assez promptement nos vœux. Sa rédaction, la distance des lieux, la lenteur des couriers demandent un tems qui nous est précieux et nous serions encore privés du plaisir d'offrir les premiers notre hommage à la Représentation nationale et notre adhésion aux principes purs et republicains que renferme son adresse, et je propose à l'assemblée comme le moyen le plus prompt l'envoy à la convention de la copie du procès-verbal de la séance.

Bravo! Bravo! s'est on écrié de toutes part, à l'instant, l'assemblée s'est levée spontanément et a arrêté que copie du procès-verbal de cette séance sera adressé à la Convention nationale. Aussitôt la salle a retenti des plus vifs applaudissemens. Des cris longtems répétés de vive la République, vive la Convention nationale, les défenseurs de la liberté, les amis de l'humanité, de la justice et de toutes les vertus. A bas la terreur et ses partisans, a bas les fabricateurs de nomenclature, a bas les aboyeurs, les factieux, les brigands, les tirans, les mangeurs d'hommes, a bas tous les crimes et les continuateurs de Robespierre!

L'assemblée ayant entendu la lecture d'un imprimé adressé à la société sous le couvert de la Convention portant pour titre *les douze députés détenus à Port-Libre a leurs collègues siégeant à la Convention nationale*, a vivement applaudi aux grandes vérités que cet ouvrage renferme.

La séance a été terminée par la lecture d'un discours prononcé dans le Club national de Bordeaux par le citoyen Olivier Dumont, d'un autre discours prononcé dans ce club par le citoyen Mehlé Fite agent des représentans du peuple dans le département du Bec-d'Ambes, d'une lettre de la société populaire de Verneuil et d'une de celle de Dasnéal [Danestal].

A neuf heures et demie le president a déclaré la seance levée.

Certifié veritable et conforme au proces ver-

bal a été lu en la séance du 26 de ce mois l'an troisième de la République française une et indivisible par nous president et secrétaire de la société populaire régénérée de Falaise.

M. SERANT, *président*, LE DAIRE, *secrétaire*.

m

[*Les juges de paix et assesseur du premier arrondissement de Condat à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (46)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentants

Tandis que nos légions invincibles écrasent et repoussent loin de nos frontières les hordes d'esclaves des brigands coalisés contre notre liberté, tandis que du nord au midy, de l'orient à l'occident nos armées sont partout victorieuses, des ennemis plus dangereux encore cherchoient à déchirer leur patrie. Sous le masque du patriotisme, ils voulaient recréer un despotisme plus affreux que celui que vous veniez de renverser.

L'histoire des siècles les plus barbares ne nous fournit pas des exemples des atrocités et des crimes qu'ils employoient pour parvenir à leur but.

Vous étiez là, vous connoissiez les grandes obligations que vous aviez contracté avec le peuple.

L'infame Robespierre, le nouveau Néron et une partie de ses complices sont tombés sous le fer vengeur de la loi. Sans votre vigilance et votre fermeté la France n'étoit plus qu'un monceau de ruines arrosées du sang des victimes de ces assassins.

Graces vous soient rendues, intrepides Législateurs; continuez d'écraser les méchants [illisible], les buveurs de sang et tous les ennemis de la liberté que l'homme vertueux respire tranquille dans le sein de sa famille à l'abri de l'égide de la loi.

Quand à nous, nous jurons guerre aux fripons et paix à l'homme juste, nous professons les sublimes principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français, nous ne nous en écarterons jamais, nous sçaurons punir le vice et protéger la vertu.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Les citoyens composant le tribunal de paix du premier arrondissement de Condat.
Suivent 7 signatures.